

L'accessibilité du Web : une condition essentielle pour assurer le droit à l'éducation et à l'apprentissage à vie



Par Denis Boudreau, AccessibilitéWeb
Un dossier de la Vitrine Technologie-Education

Le concept d'« accessibilité du Web » évoqué ici renvoie à l'idée que les personnes handicapées puissent non seulement percevoir, comprendre, naviguer et interagir de manière efficace dans l'univers numérique, mais aussi y créer du contenu et y contribuer. Si les sites et les applications Web étaient complètement « accessibles », ces personnes pourraient pleinement les utiliser. Or, en 2008, c'est encore loin d'être le cas.

L'accessibilité concerne toutes les déficiences, qu'elles soient visuelles, auditives, motrices, cognitives, neurologiques ou liées à la parole. Développé par la Web Accessibility Initiative¹, un groupe de travail du W3C² mis sur pied pour répondre aux besoins d'adaptation des personnes handicapées, ce concept vise toutefois un public beaucoup plus large.

Parce que le Web est considéré comme un média essentiellement visuel, la simple idée qu'une personne aveugle puisse s'en servir nous apparaît souvent saugrenue. Pourtant, il suffirait d'apporter un minimum de changements au code des pages d'un site Web pour qu'elles soient aisément utilisables par les personnes handicapées qui, munies d'outils d'adaptation spécialisés, pourraient aussi en profiter.

Le handicap est le résultat d'un rapport inadapté entre un sujet et son environnement. C'est ainsi qu'on parle de « handicap temporaire » pour illustrer la situation dans laquelle se trouverait un habile manipulateur de souris qui se briserait un bras. Synthèses vocales, plages Braille et autres lecteurs d'écran peuvent com-

penser pour la cécité des uns, comme des sous-titres et des médaillons en langue des signes peuvent pallier la surdité des autres.

Une situation plus fréquente qu'on ne le croit...

Imaginez-vous en train de visionner *Les invasions barbares* dans une version non sous-titrée sur un ordinateur sans haut-parleurs, ou encore,

« Parce que le Web est considéré comme un média essentiellement visuel, la simple idée qu'une personne aveugle puisse s'en servir nous apparaît souvent saugrenue. »

de naviguer sur votre site Web préféré sans souris, avec l'écran éteint. Ridicule ? C'est pourtant la réalité avec laquelle doivent composer des centaines de millions d'utilisateurs d'ordinateurs à travers le monde qui, en raison de différents handicaps, éprouvent quotidiennement des difficultés de ce genre. Qui n'a pas un jour apprécié l'option de sous-titrage en écoutant un film dans un environnement trop bruyant ? Bien que le sous-titrage soit depuis toujours destiné aux personnes malentendantes, on peut présumer qu'une bonne part des gens y ont recours aussi pour des raisons de confort.

Les avancées technologiques des 20 dernières années dans le domaine des communications devraient favoriser et multiplier les occasions

de participation sociale pour les personnes handicapées. Et quelle meilleure garantie de participation sociale que d'avoir accès à la formation professionnelle ? Ces personnes ne devraient-elles pas, elles aussi, bénéficier des avantages de la formation à distance ? Quoi de plus pratique que de pouvoir étudier sans quitter le confort de sa maison lorsque l'on est une personne à mobilité réduite ?

De même, les aînés, qui éprouvent eux aussi des problèmes avec le Web – polices de caractères trop petites, contrastes de couleur trop faibles et organisation trop complexe des contenus – doivent eux aussi y avoir accès facilement.

...dont la responsabilité incombe à tous !

Sans une telle adaptation des contenus des pages Web, l'information déposée dans Internet devient rapidement réservée à une élite dépourvue de limitations fonctionnelles. Dans une société comme la nôtre, qui se targue d'être inclusive et respectueuse des droits de chacun, développer des sites Web inutilisables

1 <http://www.w3.org/WAI/>

2 <http://www.w3.org/>

par les personnes handicapées ou les populations vieillissantes revient dans bien des cas à les priver involontairement de toute chance de participation à la vie sociale de leur communauté.

Il est de la responsabilité de tout développeur Web professionnel de prendre conscience du rôle qu'il joue dans le phénomène d'exclusion sociale liée à l'utilisation des technologies de l'information et des communications. Bien plus que de simples exécutants, les développeurs de sites Web sont en fait les premiers à décider, consciemment ou non, de qui pourra accéder à

publics essentiels maintenant accessibles en ligne, à l'information diffusée par les médias ou à la formation en ligne offerte par les cégeps, par exemple. En tant que société, peut-on vraiment risquer de laisser passer, entre les mailles d'un filet déjà peu resserré, la moitié de la population ? C'est pourtant ce que nous faisons depuis toujours sur le Web.

Éveil gouvernemental...

Le gouvernement du Québec l'a d'ailleurs bien compris, lui qui, depuis 2007, travaille activement à l'élaboration d'un standard visant à

États-Unis, l'Australie, la France et la Chine, ne répondaient pas aux besoins les plus élémentaires en termes d'accessibilité pour les personnes handicapées et les populations vieillissantes.

La situation était telle que cette constatation a mené à l'adoption, par l'ONU, de la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées⁶ (Convention on the Rights of Persons with Disabilities) quelques semaines après le dépôt dudit rapport : un record de vitesse d'adoption de tous les temps, signe de l'urgence d'agir.

« [...] un établissement d'enseignement doit non seulement veiller à ne pas exclure de visiteurs de sa vitrine électronique, mais aussi profiter ainsi d'un bassin de clients potentiels beaucoup plus grand. »

l'information mise en ligne. Au-delà des sempiternelles préoccupations sur les plateformes et navigateurs à supporter, les clientèles cibles, les parts de marché, ou encore, l'incontournable retour sur investissement, les développeurs de contenus Web doivent se faire un devoir de rendre la Toile accessible à tous et à toutes.

Beaucoup plus que des sites Web pour les aveugles !

Quand on pense qu'au Québec³, plus de 800 000 personnes se « qualifient » à titre de personnes handicapées et que 43 p. 100 de la population est âgée de 45 ans et plus, soudainement, on ne parle plus que d'une poignée marginale « d'aveugles et de sourds », mais bien d'un Québécois sur deux qui peut bénéficier directement de l'accessibilité.

En fait, un établissement d'enseignement doit non seulement veiller à ne pas exclure de visiteurs de sa vitrine électronique, mais aussi profiter ainsi d'un bassin de clients potentiels beaucoup plus grand. Songeons aux services

assurer l'accessibilité de ses sites Web à l'ensemble des citoyens, indépendamment de leurs incapacités.

Ce standard, SGQRI 008⁴, encadrera la production de contenus multimédias, de documents téléchargeables et de contenus HTML. Un comité composé de 25 ministères et organismes, dont le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et le ministère des Services gouvernementaux (MSG) s'apprête à déposer un cadre normatif auquel tous les webmasters gouvernementaux devront se soumettre. Les établissements d'enseignement, selon nous, auraient intérêt à s'inspirer de cette démarche pour ajuster leur tir.

...et répercussions mondiales

Une étude réalisée par la firme britannique Nomensa au profit des Nations-Unies⁵ révélait en 2006 que 97 p. 100 des 100 sites Web les plus en vue dans 20 pays dont le Canada, les

Le secteur de la formation en ligne représente à lui seul une véritable lueur d'espoir pour les personnes handicapées qui, du coup, peuvent espérer sortir de leur exclusion en allant acquérir des compétences qui leur permettront par la suite d'assumer un rôle constructif dans la communauté. Mais encore faut-il que ce secteur leur soit ouvert.

Si étudier dans le confort de son foyer revêt un intérêt certain pour l'étudiant typique, il représente souvent la différence entre obtenir ou non un diplôme et des qualifications pour une personne handicapée. Or, la plus récente étude d'AccessibilitéWeb⁷ sur la question révélait en 2007 que la catégorie de la formation et de l'emploi obtenait un rendement très faible quant à son degré d'accessibilité. C'est dire qu'il y a loin de la coupe aux lèvres...

Rendre son site Web accessible

Le concept d'accessibilité Web n'est pas nouveau. C'est en 1999 que le W3C dépose pour la première fois le standard à la base des promesses d'amélioration du sort des personnes handicapées. Les *Web Content Accessibility Guidelines*⁸, dans leur version 1.0, proposent

3 <http://www.statcan.ca/francais/freepub/89-628-XIF/89-628-XIF2007003.htm>

4 <http://www.msg.gouv.qc.ca/gel/standards.html>

5 <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=20851&Cr=disabled&Cr1=>

6 <http://www.un.org/french/disabilities/convention/index.shtml>

7 <http://accessibiliteweb.com/projets/evaluations/triennale-2007/fr/index.php>

8 <http://www.w3.org/TR/WCAG10/>

65 points de contrôle susceptibles d'améliorer l'accessibilité aux contenus d'un site Web. De nombreuses et excellentes ressources sur le Web, dont la base de connaissances proposée par la Communauté de pratique sur l'accessibilité du Web⁹ (CoPAW), permettent de s'initier à la question et de découvrir à son rythme les rouages de l'accessibilité.



AccessibilitéWeb offre gratuitement sur son site un outil d'évaluation de l'accessibilité d'une page Web¹⁰. Il suffit d'indiquer l'adresse de la page pour obtenir un rapport d'analyse détaillé.

En évolution constante, le W3C planche actuellement sur une seconde version de ce standard¹¹ (WCAG 2.0) qui prend en considération les évolutions technologiques des 10 dernières années et propose un format adapté aux nouvelles réalités du Web. Cette nouvelle version pourrait être officialisée dès la fin de 2008.

Mis à part les incontournables références normatives, une autre source d'inspiration pourrait provenir des conseils prodigués par les promoteurs des bonnes pratiques d'écriture sur le Web. En voici quelques-unes :

Parallèlement au W3C, des normes permettant de trouver des ressources adaptées aux besoins particuliers d'un utilisateur sont en développement. Ainsi, le groupe ISO/CEI SC36¹², dans le cadre de ses travaux sur les technologies de l'information pour l'apprentissage, l'éducation et la formation, prépare une série de documents portant sur l'adaptabilité et l'accessibilité individualisées en apprentissage en ligne, éducation et formation, comprenant :

- la description des ressources numériques
- la description des ressources non numériques
- l'énoncé des préférences et des besoins personnels
- l'énoncé sur la description des événements et des lieux
- l'accessibilité langagière et les équivalences d'interface humaine

Le groupe IMS Global Learning Consortium s'est largement inspiré de ces travaux pour sa spécification AccessForAll Metadata¹³.

- structurer le contenu textuel avec des en-têtes de sections ou de sous-sections ;
- rédiger dans un style journalistique (présenter une idée et ensuite l'expliquer) ;
- limiter ses idées à une seule par paragraphe ;

« En évolution constante, le W3C planche actuellement sur une seconde version de ce standard (WCAG 2.0) qui prend en considération les évolutions technologiques des 10 dernières années et propose un format adapté aux nouvelles réalités du Web. »

- privilégier des lignes de texte courtes (pas plus de 7 à 10 mots par ligne) ;
- adapter le niveau de langage en fonction du public cible ;
- utiliser des listes à puces pour présenter les énumérations ;
- rédiger les contenus d'une voix active ;
- éviter tout jargon spécialisé inutile augmentant la charge cognitive imposée à l'utilisateur ;
- proposer un glossaire pour le vocabulaire spécialisé.

Ainsi, les personnes dont la langue maternelle diffère de la langue utilisée dans le site Web et celles qui parcourent rapidement les pages des yeux en bénéficieraient, tout comme celles qui composent avec des difficultés d'apprentissage et, bien sûr, celles ayant des incapacités cognitives.

Conclusion

Il importe d'éviter le piège dans lequel tombent la plupart des établissements, qui concluent que l'accessibilité du Web est une discipline visant à répondre aux caprices d'une minorité d'utilisateurs. En fait, les statistiques démontrent hors de tout doute qu'avec le vieillissement de la population et les 10,4 p. 100 de personnes handicapées au Québec, l'accessibilité est une discipline tout à fait essentielle pour maintenir le droit équitable à l'éducation dans un contexte de formation en ligne.

Mais surtout, c'est un moyen terriblement efficace d'assurer l'entière participation sociale d'individus autrement marginalisés, afin de les aider à exploiter eux aussi leur plein potentiel sur le Web et de se réaliser au même titre que tous les autres.

Ne devrions-nous pas veiller à ce qu'un tel objectif soit... accessible ? ■

9 <http://www.accessibiliteweb.org/bdc/directives>

10 <http://www.accessibiliteweb.com/>

11 <http://www.w3.org/TR/WCAG20/>

12 Voir le Rapport sur l'élaboration des normes ISO/CEI JTC1/SC36 publié par le Conseil consultatif canadien sur les normes en apprentissage en ligne (CCCNAL) http://elsacc.ca/sites/elsacc.ca/files/eLSACC-2008-264F-Jeju-PUBLIC-Rv1.5_0.doc

13 <http://www.imsglobal.org/accessibility/>